

(19)



(11)

**EP 3 269 276 A1**

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
**17.01.2018 Bulletin 2018/03**

(51) Int Cl.:  
**A47G 19/02** (2006.01) **A47G 23/06** (2006.01)  
**A47G 19/08** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **17180973.4**

(22) Date de dépôt: **12.07.2017**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**BA ME**  
Etats de validation désignés:  
**MA MD**

(71) Demandeur: **Renouard, Samuel**  
**56890 Saint Ave (FR)**

(72) Inventeur: **Renouard, Samuel**  
**56890 Saint Ave (FR)**

(74) Mandataire: **Godineau, Valérie**  
**Ipsilon**  
**3, rue Edouard Nignon**  
**44300 Nantes (FR)**

(30) Priorité: **12.07.2016 FR 1656666**

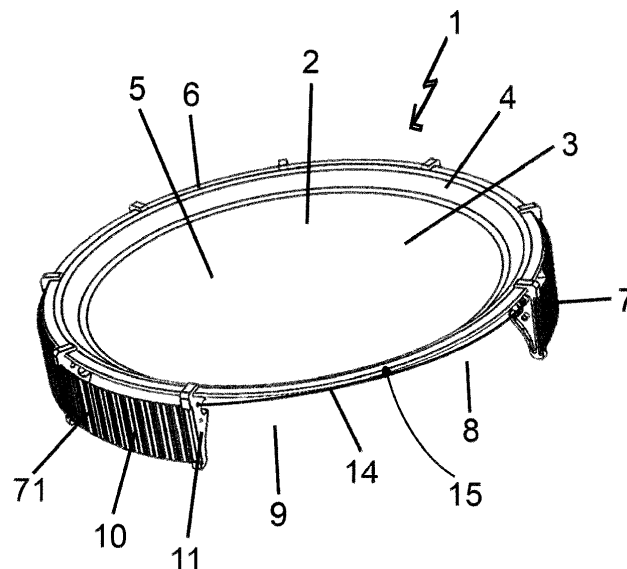
(54) **PLATEAU DE SERVICE ET PIETEMENT COUPLABLE A UN CORPS DE PLATEAU POUR LA REALISATION D'UN TEL PLATEAU DE SERVICE**

(57) Plateau (1) de service comprenant un corps (2) de plateau comprenant un fond (3) de plateau et une paroi (4) latérale faisant saillie du fond (3) du plateau et définissant avec ledit fond (3) un espace (5) supérieur, apte à recevoir les objets à supporter à l'aide dudit plateau (1) de service.

Ce plateau (1) de service comprend un piétement, comprenant une jupe (7) entourant au moins partiellement le fond (3) du plateau et définissant, avec le corps (2) de plateau, un espace (8) ouvert, inférieur, se trouvant

au moins partiellement au-dessous du fond (3) du plateau, ladite jupe (7) étant interrompue pour délimiter un périmètre ouvert, l'interruption formant une ouverture (9) d'accès apte à permettre l'entrée de la main et d'une partie du bras du porteur du plateau (1) de service à l'intérieur dudit espace (8) inférieur, la surface (71) visible de la jupe (7) apte à former une surface de communication et/ou de réception d'un support (16) de communication.

**FIG 2**



**EP 3 269 276 A1**

## Description

### DOMAINE DE L'INVENTION

**[0001]** L'invention concerne un plateau de service et un piètement, couplable à un corps de plateau, pour la réalisation d'un tel plateau de service.

**[0002]** Elle concerne plus particulièrement un plateau de service comprenant un corps de plateau comprenant un fond de plateau et une paroi latérale faisant saillie du fond du plateau et définissant un périmètre de paroi, le fond du plateau et la paroi latérale délimitant un espace ouvert, dit supérieur, se trouvant au-dessus du fond du plateau et à l'intérieur du périmètre de paroi en configuration d'utilisation du plateau de service, cet espace supérieur, encore appelé espace utile, étant apte à recevoir les objets à supporter et/ou à transporter à l'aide du plateau de service.

### ART ANTÉRIEUR

**[0003]** De tels plateaux de service, largement utilisés, notamment par les serveurs de café ou en restauration rapide, sont bien connus à ceux versés dans cet art.

**[0004]** Ces plateaux de service sont fréquemment utilisés comme support de communication. Toutefois, les informations, et en particulier la publicité, sont généralement apposées sur le fond du plateau de service, ce fond correspondant à la zone de réception des objets à supporter et/ou à transporter à l'aide dudit plateau de service, de sorte que ces informations ne sont pas visibles pendant la phase d'utilisation du plateau de service.

**[0005]** Un but de l'invention est donc de proposer un plateau de service dont la conception permet de disposer d'une plus grande surface de communication, sans nuire à la simplicité d'utilisation dudit plateau de service.

**[0006]** À cet effet, l'invention a pour objet un plateau de service comprenant un corps de plateau comprenant un fond de plateau et une paroi latérale faisant saillie du fond du plateau et définissant un périmètre de paroi, le fond du plateau et la paroi latérale délimitant un espace ouvert, dit supérieur, se trouvant au-dessus du fond du plateau et à l'intérieur du périmètre de paroi en configuration d'utilisation du plateau de service, cet espace supérieur, encore appelé espace utile, étant apte à recevoir les objets à supporter et/ou à transporter à l'aide dudit plateau de service, caractérisé en ce que le plateau de service comprend un piètement, par l'intermédiaire duquel le corps de plateau est apte à reposer sur une surface plane, et en ce que le piètement comprend une jupe entourant au moins partiellement le fond du plateau et définissant, avec le corps de plateau, un espace ouvert, dit inférieur, se trouvant au moins partiellement au-dessous du fond du plateau et à l'intérieur du périmètre défini par la jupe en configuration d'utilisation du plateau de service, ladite jupe étant interrompue pour délimiter un périmètre ouvert, l'interruption formant une ouverture d'accès apte à permettre l'entrée de la main et d'une

partie du bras du porteur du plateau de service à l'intérieur dudit espace inférieur, y compris à l'état posé du plateau de service, pour un positionnement de la paume de la main en applique sur le fond du plateau, la surface dite visible de la jupe, tournée vers l'extérieur du plateau de service, étant apte à former une surface de communication et/ou de réception d'un support de communication.

**[0007]** La présence d'une jupe permet d'accroître la surface de communication disponible. Grâce à la conception de la jupe se présentant sous forme d'un élément suffisamment rigide pour former un piètement avec une ouverture d'accès, l'accès au-dessous du fond du plateau reste, pour la main du porteur du plateau, simple et aisé, sans modifier ses habitudes.

**[0008]** Selon un mode de réalisation dans lequel la surface visible de la jupe est apte à former une surface de réception d'un support de communication, le support de communication est rapporté sur la surface visible de la jupe, et se présente, de préférence, sous forme d'une bande. Il en résulte la possibilité de faire varier de manière aisée la communication.

**[0009]** Selon un mode de réalisation, la jupe s'étend, au moins partiellement, à l'aplomb de la paroi latérale du corps de plateau, à l'état posé du plateau de service sur une surface plane. La jupe peut ainsi présenter une aire d'affichage optimale.

**[0010]** Selon un mode de réalisation, la jupe est rapportée sur le corps de plateau et est fixée, de préférence de manière amovible, sur le corps de plateau. Il en résulte ainsi la possibilité de nettoyer de manière aisée le corps du plateau, et de changer facilement la jupe lorsque celle-ci est endommagée.

**[0011]** Selon un mode de réalisation, la jupe comprend une bande et des pattes de fixation de la bande à la manière d'un bandeau autour du fond du plateau, les pattes de fixation affectant la forme de pieds répartis circonférentiellement autour du fond du plateau, les extrémités de la bande étant, à l'état fixé de la bande au corps de plateau, disposées écartées l'une de l'autre pour délimiter entre elles ladite ouverture d'accès à l'espace inférieur. La présence de pattes de fixation permet une fixation rapide et aisée de la jupe.

**[0012]** Selon un mode de réalisation, la paroi latérale du corps de plateau comprend une aile périphérique externe s'étendant sensiblement parallèlement au fond du plateau et chaque patte de fixation comprend un logement à l'intérieur duquel l'aile est apte à s'insérer au moins partiellement pour une prise en sandwich de l'aile de la paroi latérale entre des parois dudit logement.

**[0013]** Selon un mode de réalisation, le piètement comprend un organe élastiquement déformable configuré pour permettre la mise en tension de la jupe à l'état positionné de la jupe autour du fond du plateau.

**[0014]** Selon un mode de réalisation, l'organe élastiquement déformable comprend une partie formant pont entre les extrémités de la bande et porte, sur sa partie formant pont, une attache pour la fixation, de manière

amovible de l'organe élastiquement déformable au corps de plateau, cette attache étant apte à former, à l'état fixé au corps de plateau, d'une part, un organe de repérage de l'ouverture d'accès, d'autre part, un organe d'activation de la mise en tension de la bande. Le relâchement de la bande s'opère, à l'inverse, par simple détachement de l'attache du corps de plateau. Il en résulte à nouveau une mise en place et un enlèvement rapides de la jupe.

**[0015]** Selon un mode de réalisation, au moins l'une des pattes de fixation est une pièce plane présentant, le long de ses bords, une fente formant le logement d'insertion au moins partiel de l'aile périphérique externe de la paroi latérale du corps de plateau, le bord opposé étant muni d'encoches en regard, entre lesquelles la bande est apte à s'insérer.

**[0016]** Selon un mode de réalisation, la jupe et le corps de plateau sont réalisés d'une seule pièce.

**[0017]** L'invention a encore pour objet un piètement du type solidariable à un corps de plateau en vue de la réalisation d'un plateau de service du type précité, ledit corps de plateau comprenant d'une part, un fond de plateau, d'autre part, une paroi latérale faisant saillie du fond du plateau et comprenant une aile périphérique externe, caractérisée en ce que le piètement comprend une jupe et un organe élastiquement déformable de mise en tension de la jupe, ladite jupe, apte à s'étendre autour du fond du plateau en délimitant un périmètre ouvert, comprenant une bande et des pattes de fixation formant pied réparties le long de la bande, lesdites pattes de fixation aptes à permettre la fixation, à l'état dressé, de la bande à l'aile périphérique externe du corps de plateau présentant chacune un logement affectant la forme d'une fente entre les flancs de laquelle l'aile périphérique externe du corps de plateau est apte à s'insérer au moins partiellement.

**[0018]** L'invention a encore pour objet un procédé de montage d'un piètement du type précité sur un corps de plateau, en vue de la réalisation d'un plateau de service du type précité, caractérisé en ce que le procédé comprend une étape de fixation de la jupe à l'aile périphérique extérieure du corps de plateau, puis une étape de mise en tension de la jupe à l'aide de l'organe élastiquement déformable.

#### BRÈVE DESCRIPTION DES DESSINS

**[0019]** L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'exemples de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- La figure 1 représente une vue en perspective d'un piètement et d'un corps de plateau, à l'état séparé l'un de l'autre.
- La figure 2 représente une vue en perspective d'un plateau de service.
- La figure 3 représente une vue en perspective d'un

plateau de service au cours de la pose d'un support de communication, l'organe élastiquement déformable ayant été omis.

- 5 - La figure 4 représente une vue en coupe d'une patte de fixation.
- La figure 5 représente une vue partiellement en coupe d'un plateau de service.
- 10 - La figure 6 représente une vue en perspective d'un plateau de service, dans un mode de réalisation où jupe et corps de plateau sont réalisés d'une seule pièce.

15

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

**[0020]** Comme mentionné ci-dessus, l'invention a pour objet un piètement positionnable sur un corps 2 de plateau pour former un plateau 1 de service dont la surface de communication est augmentée, sans nuire à l'utilisation dudit plateau 1 de service, ainsi que le plateau 1 de service équipé d'un tel piètement.

**[0021]** Ce piètement comprend au moins une jupe 7. La jupe 7 est donc destinée à équiper le corps 2 de plateau. Ce corps 2 de plateau comprend un fond 3 de plateau et une paroi 4 latérale faisant saillie du fond 3 du plateau et définissant un périmètre de paroi.

**[0022]** Le fond 3 du plateau et la paroi 4 latérale délimitent un espace 5 ouvert, dit supérieur, car il se trouve au-dessus du fond 3 du plateau et à l'intérieur du périmètre de paroi, en configuration d'utilisation du plateau 1 de service, c'est à dire avec le fond 3 du plateau d'étendant sensiblement à l'horizontale. Cet espace 5 supérieur ou espace utile, est apte à recevoir les objets tels que verre ou bouteilles, à supporter et/ou à transporter, à l'aide dudit plateau 1 de service.

**[0023]** La paroi 4 latérale comprend une partie formant un bord relevé ou un rebord du plateau. Ce rebord est prolongé par une aile 6 périphérique externe qui s'étend sur toute la circonférence du corps 2 de plateau. Cette aile 6 périphérique externe s'étend parallèlement au fond 3 du plateau.

**[0024]** La jupe 7 vient se fixer sur le corps 2 de plateau, au niveau de cette aile 6 périphérique externe. Cette jupe 7 entoure au moins partiellement le fond 3 du plateau et définit, avec le corps 2 de plateau, un espace 8 ouvert appelé espace inférieur. Cet espace se trouve au moins partiellement au-dessous du fond 3 du plateau, et à l'intérieur du périmètre défini par la jupe 7, en configuration d'utilisation du plateau 1 de service, c'est-à-dire dans une configuration dans laquelle le fond 3 du plateau s'étend sensiblement horizontalement.

**[0025]** La jupe 7 est interrompue, pour délimiter un périmètre ouvert. L'interruption forme une ouverture 9 d'accès apte à permettre l'entrée de la main et d'une partie du bras du porteur du plateau 1 de service à l'intérieur dudit espace 8 inférieur, y compris à l'état posé du plat

1 de service, pour un positionnement de la paume de la main en applique sur le fond 3 du plateau.

**[0026]** Généralement l'ouverture 9 d'accès présente une hauteur au moins égale à 5 cm et une longueur au moins égale au quart du périmètre du plateau.

**[0027]** Grâce à cette ouverture 9 d'accès, l'utilisation d'un tel plateau 1 de service demeure inchangée pour le porteur dudit plateau 1 de service.

**[0028]** La présence de la jupe 7 permet de disposer d'une surface d'affichage supplémentaire. En effet, la surface 71 visible de la jupe 7 tournée vers l'extérieur du plateau 1 de service est apte à former une surface de communication et/ou de réception d'un support 16 de communication. Lorsque cette surface forme une surface de communication, les informations sont directement apposées sur cette surface, par impression ou autre.

**[0029]** Cette surface 71 visible de la jupe 7 peut encore former une surface de réception d'un support 16 de communication, rapporté sur ladite surface 71, comme illustré à la figure 3. Dans ce cas, c'est le support 16 de communication qui porte les informations à afficher. Ce support 16 de communication, qui se présente ici sous forme d'une bande, peut être fixé par collage ou à l'aide de moyens de liaison auto agrippants, ou par clipsage, ou par aimantation ou autres, sur la jupe. Dans l'exemple représenté des moyens de liaison auto agrippants de type Velcro (marque déposée) sont utilisés.

**[0030]** La jupe 7 est, dans l'exemple représenté aux figures 1 à 3, rapportée sur le corps 2 de plateau et fixée, de manière amovible, sur le corps 2 de plateau. Pour permettre un tel montage amovible, la jupe 7 comprend une bande 10 et des pattes 11 de fixation de la bande 10 à la manière d'un bandeau autour du fond 3 du plateau. Les pattes 11 de fixation affectent la forme de pieds répartis circonférentiellement autour du fond 3 du plateau. Les extrémités de la bande 10 sont, à l'état fixé de la bande 10 au corps 2 de plateau, disposées écartées l'une de l'autre pour délimiter entre elles ladite ouverture 9 d'accès à l'espace 8 inférieur. La bande est donc de longueur inférieure à la circonférence du corps 2 de plateau.

**[0031]** La fixation de la jupe au corps 2 de plateau s'opère au niveau de l'aile 6 périphérique externe de la paroi 4 latérale du corps 2 de plateau, de sorte que la jupe 7 s'étend au moins partiellement à l'aplomb de la paroi 4 latérale du corps 2 de plateau, à l'état posé du plateau 2 de service sur une surface plane.

**[0032]** En effet, chaque patte 11 de fixation comprend un logement 12 en U à l'intérieur duquel l'aile 6 périphérique externe est apte à s'insérer au moins partiellement, pour une prise en sandwich ou en étau de l'aile 6 de la paroi 4 latérale entre des parois dudit logement 12, c'est-à-dire entre les branches du U.

**[0033]** Dans l'exemple représenté, chaque patte 11 de fixation est une pièce plane présentant, le long de l'un de ses bords, une fente formant le logement 12 d'insertion au moins partielle de l'aile 6 périphérique externe de la paroi 4 latérale du corps 2 de plateau, le bord opposé

étant muni d'encoches 13 en regard, entre lesquelles la bande 10 est apte à s'insérer. Chaque flanc de la fente constitutive du logement peut être stationnaire, comme illustré. En variante, l'un des flancs de la fente peut être un élément mobile.

**[0034]** La bande 10 est quant à elle, en sus de son insertion dans les encoches 13, collée aux pattes 11 de fixation.

**[0035]** Chaque patte 11 de fixation s'étend au-delà du bord inférieur de la bande 10, à l'état dressé de la bande 10, pour former la partie d'appui au sol de la patte 11 de fixation.

**[0036]** Cette patte 11 de fixation peut encore comporter, le long de son bord équipé du débouché de la fente 12, une réservation 17 pour la réception d'un bandeau de diodes électroluminescentes apte à éclairer le dessous du fond du plateau.

**[0037]** Chaque patte 11 de fixation peut encore comprendre au moins une zone d'appui contre au moins une partie de la surface externe de la partie de paroi latérale reliant l'aile au fond du plateau, à l'état inséré de l'aile à l'intérieur du logement de la patte 11 de fixation.

**[0038]** La pièce plane constitutive de la patte 11 de fixation, avec le plat de la pièce s'étendant radialement par rapport au corps 2 de plateau à l'état fixé de la patte au corps 2 de plateau, comprend encore au moins un perçage 18 traversant pour la fixation d'un organe 14 élastiquement déformable dont le rôle sera décrit ci-après.

**[0039]** En effet, le piètement comprend un organe 14 élastiquement déformable, configuré pour permettre la mise en tension de la jupe 7 à l'état positionné de la jupe 7 autour du fond 3 du plateau.

**[0040]** Cet organe 14 élastiquement déformable comprend une partie formant pont entre les extrémités de la bande 10 et porte, sur sa partie formant pont, une attache 15 pour la fixation, de manière amovible de l'organe 14 élastiquement déformable au corps 2 de plateau. Cette attache 15 est apte à former, à l'état fixé au corps 2 de plateau, d'une part, un organe de repérage de l'ouverture 9 d'accès, d'autre part, un organe d'activation de la mise en tension de la bande 10. Le relâchement de la bande s'opère par simple détachement de l'attache 15 du corps 2 de plateau.

**[0041]** Cette attache 15 se présente sous forme d'une pièce en U. Les branches du U s'étendent de part et d'autre, c'est-à-dire au-dessus et en dessous de l'aile 6 périphérique externe du corps 2 de plateau, à l'état fixé de l'attache 15 au corps 2 de plateau. Cette attache 15 peut être fixée par le dos de l'âme du U à l'organe 14 élastiquement déformable fermé par un simple élastique ou lien élastiquement déformable.

**[0042]** Pour le montage du piètement sur le corps 2 de plateau, on procède comme suit : la jupe 7 est amenée au voisinage du corps 2 de plateau et les pattes 11 sont fixées une à une au niveau de leur fente 12, au corps 2 de plateau, par insertion de l'aile 6 périphérique externe du corps 2 de plateau dans la fente correspondante. La

fixation des pattes entraîne l'enroulement progressif de la bande, autour du corps de plateau dans une position dans laquelle les faces de la bande s'étendent sensiblement orthogonalement au fond du plateau.

[0043] Lorsque toutes les pattes de fixation sont en position sur l'aile 6 périphérique externe du corps 2 de plateau, comme illustré à la figure 3, l'organe 15 élastiquement déformable, à savoir ici un élastique, qui relie entre elles les deux extrémités de la bande en étant fixé aux pattes de fixation d'extrémité, est fixé via l'attache 15 qu'il porte à l'aile 6 périphérique externe. Cette fixation entraîne une tension supplémentaire de l'élastique et, par suite, une tension de la bande 10 de la jupe 7 et donc, de la jupe 7, de sorte que la jupe 7 est désormais maintenue en position.

[0044] L'attache 15 permet, en outre, à l'utilisateur du plateau, de savoir, par simple visualisation du dessus du plateau, où se trouve l'ouverture 9 d'accès à l'espace 8 inférieur. L'attache 15 pourra donc être une pièce de couleur, pour faciliter cette visualisation.

[0045] Pour l'enlèvement du piètement, on procède de manière inverse. Ainsi, on détache l'attache 15 du corps 2 de plateau, simplement en tirant sur ladite attache 15. Ce démontage entraîne un relâchement de la bande 10 de la jupe. Il suffit ensuite d'écarter chaque patte de l'aile 6 périphérique externe. Le démontage du piètement est terminé.

[0046] L'utilisateur du plateau peut donc procéder à cette opération de démontage du piètement lorsque le nettoyage ou le rangement du plateau sont envisagés, ou lorsque le piètement doit être changé.

[0047] Dans ce mode de réalisation où le piètement est rapporté, le corps 2 de plateau et le piètement peuvent être vendus de manière séparée. De même, un même corps de plateau peut être utilisé avec plusieurs piètements interchangeables, en fonction de la communication à effectuer.

[0048] En variante, et comme illustré à la figure 6, il peut être envisagé que la jupe 7 et le corps 2 de plateau soient réalisés d'une seule pièce. Dans ce cas, un organe élastiquement déformable n'est pas nécessaire. Dans ce mode de réalisation, lorsqu'un support 16 de communication est présent, il peut à nouveau être rapporté sur la surface visible de la jupe 7 et se présenter sous forme d'une bande. En outre, dans ce mode de réalisation, on constate que la jupe 7 s'étend au moins partiellement à l'aplomb de la paroi 4 latérale du corps 2 de plateau, à l'état posé du plateau de service sur une surface plane.

## Revendications

1. Plateau (1) de service comprenant un corps (2) de plateau comprenant un fond (3) de plateau et une paroi (4) latérale faisant saillie du fond (3) du plateau et définissant un périmètre de paroi, le fond (3) du plateau et la paroi (4) latérale délimitant un espace (5) ouvert, dit supérieur, se trouvant au-dessus du

fond (3) du plateau et à l'intérieur du périmètre de paroi en configuration d'utilisation du plateau (1) de service, cet espace (5) supérieur, encore appelé espace utile, étant apte à recevoir les objets à supporter et/ou à transporter à l'aide dudit plateau (1) de service,

**caractérisé en ce que** le plateau (1) de service comprend un piètement, par l'intermédiaire duquel le corps (2) de plateau est apte à reposer sur une surface plane, et **en ce que** le piètement comprend une jupe (7) entourant au moins partiellement le fond (3) du plateau et définissant, avec le corps (2) de plateau, un espace (8) ouvert, dit inférieur, se trouvant au moins partiellement au-dessous du fond (3) du plateau et à l'intérieur du périmètre défini par la jupe (7) en configuration d'utilisation du plateau (1) de service, ladite jupe (7) étant interrompue pour délimiter un périmètre ouvert, l'interruption formant une ouverture (9) d'accès apte à permettre l'entrée de la main et d'une partie du bras du porteur du plateau (1) de service à l'intérieur dudit espace (8) inférieur, y compris à l'état posé du plateau (1) de service, pour un positionnement de la paume de la main en applique sur le fond (3) du plateau, la surface (71) dite visible de la jupe (7), tournée vers l'extérieur du plateau (1) de service, étant apte à former une surface de communication et/ou de réception d'un support (16) de communication.

2. Plateau (1) de service selon la revendication 1, du type dont la surface (71) visible de la jupe (7) est apte à former une surface (16) de réception d'un support (16) de communication,

**caractérisé en ce que** le support de communication est rapporté sur la surface (71) visible de la jupe (7) et se présente, de préférence, sous forme d'une bande.

3. Plateau (1) de service selon l'une des revendications précédentes,

**caractérisé en ce que** la jupe (7) s'étend, au moins partiellement, à l'aplomb de la paroi (4) latérale du corps (2) de plateau, à l'état posé du plateau (1) de service sur une surface plane.

4. Plateau (1) de service selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la jupe (7) est rapportée sur le corps (2) de plateau et est fixée, de préférence de manière amovible, sur le corps (2) de plateau.

5. Plateau (1) de service selon l'une des revendications précédentes,

**caractérisé en ce que** la jupe (7) comprend une bande (10) et des pattes (11) de fixation de la bande (10) à la manière d'un bandeau autour du fond (3) du plateau, les pattes (11) de fixation affectant la forme de pieds répartis circonférentiellement autour

- du fond (3) du plateau, les extrémités de la bande (10) étant, à l'état fixé de la bande (10) au corps (2) de plateau, disposées écartées l'une de l'autre pour délimiter entre elles ladite ouverture (9) d'accès à l'espace (8) inférieur. 5
6. Plateau (1) de service selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la paroi (4) latérale du corps (2) de plateau comprend une aile (6) périphérique externe s'étendant sensiblement parallèlement au fond (3) du plateau et **en ce que** chaque patte (11) de fixation comprend un logement (12) à l'intérieur duquel l'aile (6) est apte à s'insérer au moins partiellement pour une prise en sandwich de l'aile (6) de la paroi (4) latérale entre des parois dudit logement (12). 10 15
7. Plateau (1) de service selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le piètement comprend un organe (14) élastiquement déformable configuré pour permettre la mise en tension de la jupe (7) à l'état positionné de la jupe (7) autour du fond (3) du plateau 20 25
8. Plateau (1) de service selon la revendication 7 prise en combinaison avec l'une des revendications 5 ou 6, **caractérisé en ce que** l'organe (14) élastiquement déformable comprend une partie formant pont entre les extrémités de la bande (10) et porte, sur sa partie formant pont, une attache (15) pour la fixation, de manière amovible de l'organe (14) élastiquement déformable au corps (2) de plateau, cette attache (15) étant apte à former, à l'état fixé au corps (2) de plateau, d'une part, un organe de repérage de l'ouverture (9) d'accès, d'autre part, un organe d'activation de la mise en tension de la bande (10). 30 35 40
9. Plateau (1) de service selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** la jupe (7) et le corps (2) de plateau sont réalisés d'une seule pièce. 45
10. Piètement du type solidarisable à un corps (2) de plateau en vue de la réalisation d'un plateau (1) de service conforme à l'une des revendications 1 à 8, ledit corps (2) de plateau comprenant d'une part, un fond (3) de plateau, d'autre part une paroi (4) latérale faisant saillie du fond (3) du plateau et comprenant une aile (6) périphérique externe, **caractérisée en ce que** le piètement comprend une jupe (7) et un organe (14) élastiquement déformable de mise en tension de la jupe (7), ladite jupe (7), apte à s'étendre autour du fond (3) du plateau en délimitant un périmètre ouvert, comprenant une bande (10) et des pattes (11) de fixation formant pied réparties 50 55

le long de la bande (10), lesdites pattes (11) de fixation aptes à permettre la fixation, à l'état dressé, de la bande (10) à l'aile (6) périphérique externe du corps (2) de plateau présentant chacune un logement (12) affectant la forme d'une fente entre les flancs de laquelle l'aile (6) périphérique externe du corps (2) de plateau est apte à s'insérer au moins partiellement.

FIG 1

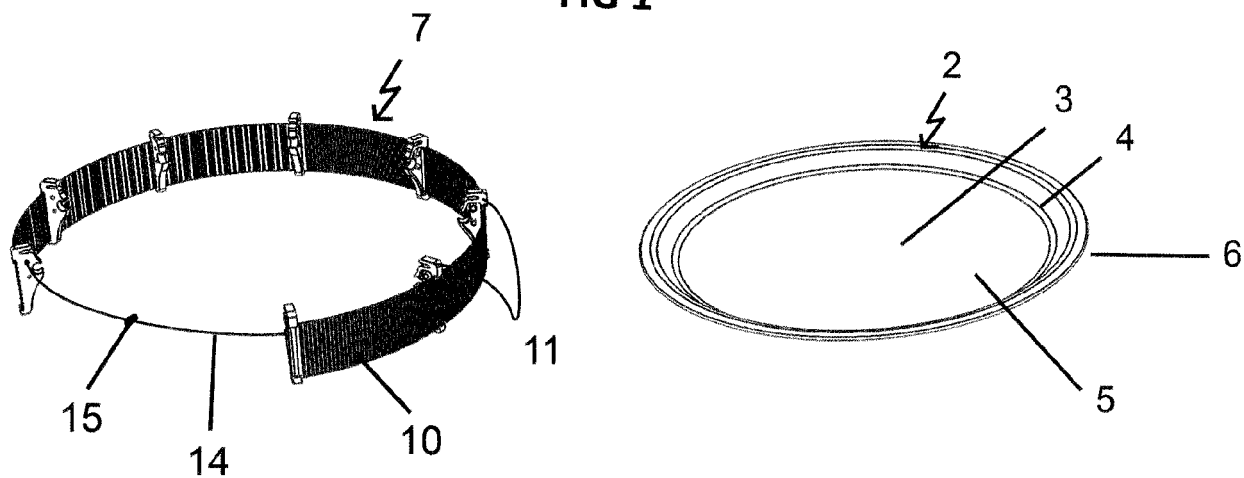
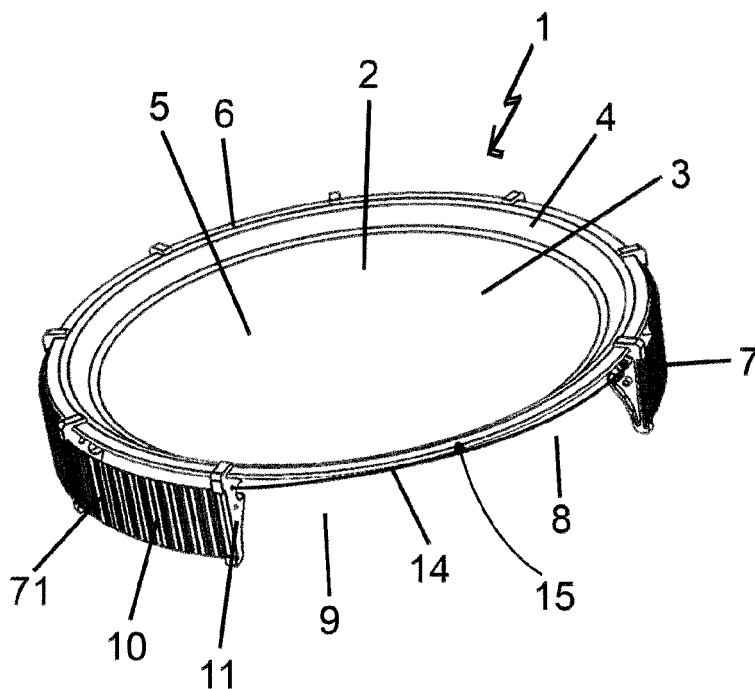
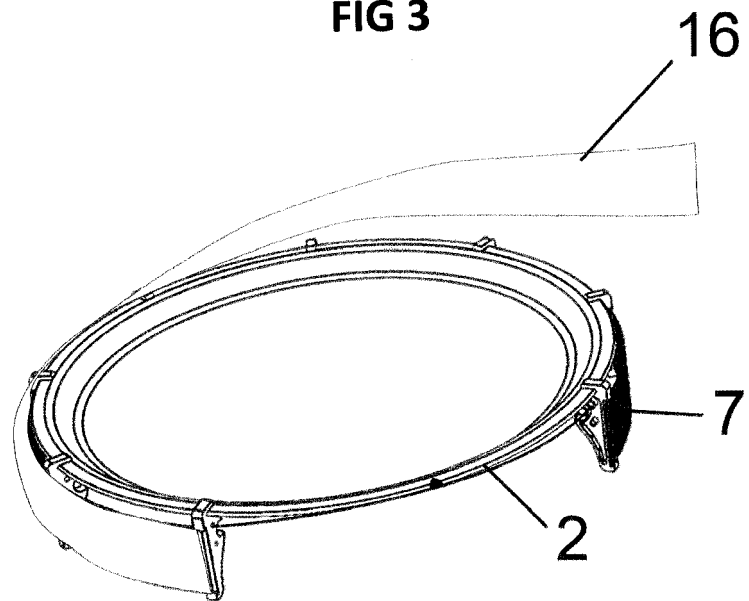


FIG 2



**FIG 3**



**FIG 4**

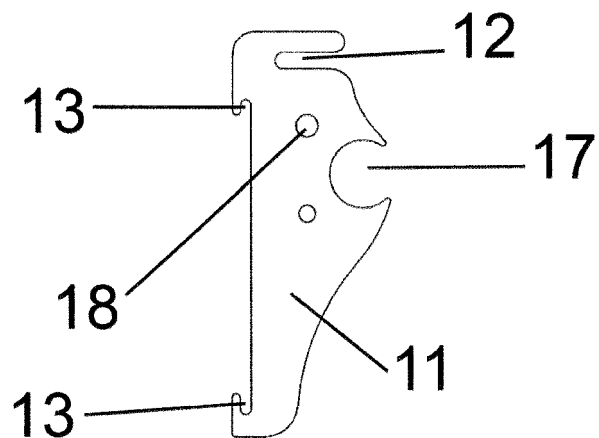




FIG 5

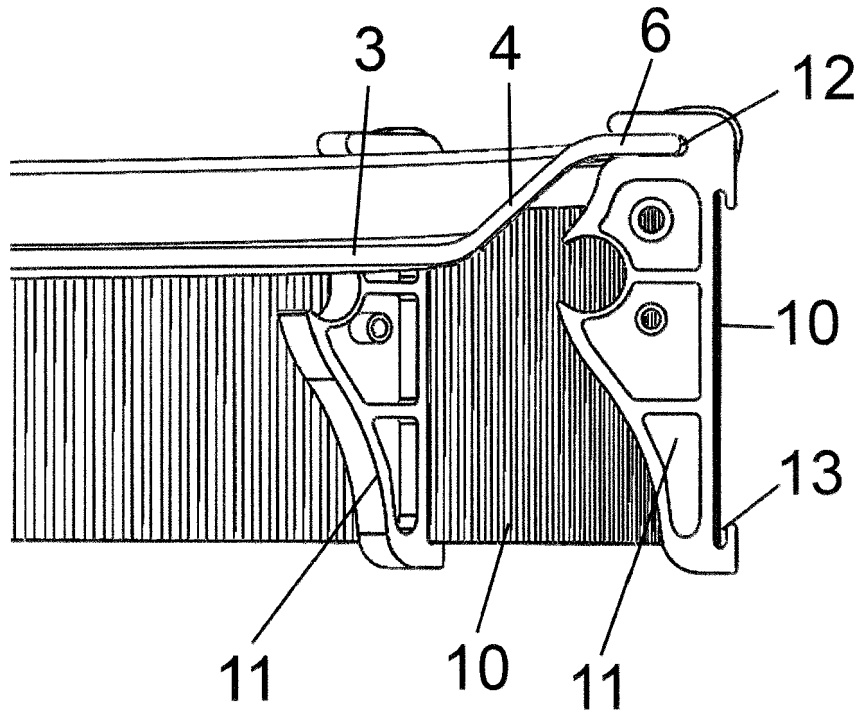
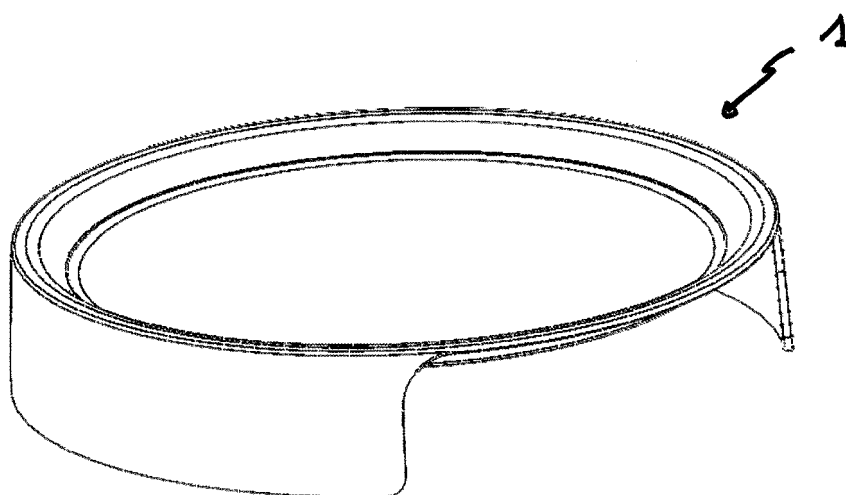


FIG 6





## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 17 18 0973

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                            | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                                          | Revendication concernée                                                                                                                                                                                                                                                  | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)                   |
| X                                                                                                                                                                                                                                                                    | US 2007/215512 A1 (BELLISSIMO JASON [CA])<br>20 septembre 2007 (2007-09-20)                                              | 1-3,9                                                                                                                                                                                                                                                                    | INV.<br>A47G19/02<br>A47G23/06<br>A47G19/08      |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                    | * alinéa [0015] - alinéa [0020]; figures *<br>-----                                                                      | 10                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                  |
| X                                                                                                                                                                                                                                                                    | US 3 504 832 A (CORVETTI PATRICK)<br>7 avril 1970 (1970-04-07)                                                           | 1-3,9                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                  |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                    | * colonne 1, ligne 48 - colonne 2, ligne 18; figures *<br>-----                                                          | 10                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                  |
| X                                                                                                                                                                                                                                                                    | US 3 315 858 A (HORNER JOEL P)<br>25 avril 1967 (1967-04-25)                                                             | 1-3,9                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                  |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                    | * colonne 1, ligne 61 - colonne 2, ligne 44; figures *<br>-----                                                          | 10                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                  |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                    | JP S60 101979 U (UNKNOWN)<br>11 juillet 1985 (1985-07-11)<br>* le document en entier *                                   | 10                                                                                                                                                                                                                                                                       | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)<br><br>A47G |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                    | DE 86 25 430 U1 (BAUER)<br>2 avril 1987 (1987-04-02)<br>* page 11, dernier alinéa - page 14, ligne 9; figures *<br>----- | 10                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                  |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                  |
| Lieu de la recherche<br><b>La Haye</b>                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                          | Date d'achèvement de la recherche<br><b>28 novembre 2017</b>                                                                                                                                                                                                             | Examineur<br><b>Vistisen, Lars</b>               |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES<br>X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire |                                                                                                                          | T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>.....<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                                  |

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 17 18 0973

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-11-2017

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication |
|-------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| US 2007215512 A1                                | 20-09-2007             | AUCUN                                   |                        |
| US 3504832 A                                    | 07-04-1970             | AUCUN                                   |                        |
| US 3315858 A                                    | 25-04-1967             | AUCUN                                   |                        |
| JP S60101979 U                                  | 11-07-1985             | AUCUN                                   |                        |
| DE 8625430 U1                                   | 02-04-1987             | AUCUN                                   |                        |

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82